

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 8 (1978)
Heft: 1

Rubrik: L'avocat vous répond

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une nouvelle rubrique

Nouvelle année, nouvelle rubrique. Pleins feux sur la TV romande, avec des suggestions sur des émissions à ne pas manquer, des interviews-minute sur ceux qui font la TV, des photos inédites. Et c'est aussi une nouvelle collaboratrice qui en assume la responsabilité, Anne-Marie Ley, journaliste, qui se passionne pour les problèmes de société et qui aime et connaît la télévision.

Et du nouveau à la TV romande, il y en a dès les tout premiers jours de janvier, avec le démarrage de l'émission d'information sociale produite par Edith Salberg, La Burette. Ainsi nommée parce qu'elle évoque la possibilité de mettre de l'huile dans les rouages de la «machine» administrative complexe à laquelle chacun de nous doit s'adresser, une fois ou l'autre, pour entreprendre une démarche quelconque.

Edith Salberg,
productrice
de l'émission
« La Burette ».



Edith Salberg nous dit: «Cette émission est au service des téléspectateurs. Ce sont eux qui la composeront. Grâce à toutes les questions qu'ils se posent, dans tous les domaines qui les intéressent, et auxquelles toute l'équipe de La Burette, emmenée par Edith et Béryl Leclerc, assistante sociale et documentaliste, cherchera la bonne réponse.»

Quatre grands thèmes se succéderont tout au long du mois, un par semaine: **3e âge; éducation et famille; travail, chômage et recyclage professionnel; les femmes** (la condition féminine). On y abordera des questions juridiques, d'assurances, de santé, de style

de vie. Et on réservera une place à la détente.

Le vœu de la productrice de La Burette: que tous les téléspectateurs regardent toutes les émissions du mois, car aucun des thèmes n'est réservé spécifiquement à certains d'entre eux.

En avant-première, le programme de l'émission du jeudi 5 janvier, de 16 h. 45 à 17 h. 30.

Avec un invité venu de Toulouse, Pierre Vellas, le créateur des universités du 3e âge et l'auteur de plusieurs ouvrages, dont le dernier en date est «Le troisième souffle». Il sera en compagnie du professeur William Geisendorf qui, lui, a donné le départ à la florissante Uni du 3e âge de Genève.

Un problème relatif à la santé sera abordé par le professeur Eric Martin.

Place à la détente, avec une autre invitée, la chanteuse Liliane Lil qui se produira dans des chansons de Mistinguett et égrainera quelques souvenirs au sujet de cette artiste si attachante. Et on essaiera de résoudre une devinette: comment jouer aux cartes quand on a un bras dans le plâtre?

Anne-Marie Ley



Histoire de tricycle

Un locataire de la maison que j'habite s'est emparé d'un petit tricycle d'enfant que j'avais entreposé sur le palier en attendant la venue de mon petit-fils. Ce n'est qu'après plusieurs semaines que j'ai reconnu ce tricycle avec lequel s'amusaient le fils de ce locataire. Je suis aussitôt allé le réclamer chez celui-ci, mais il a nié l'avoir pris, prétendant qu'il appartenait bel et bien à son fils. Je l'ai menacé de déposer plainte, mais il a répliqué que si j'agissais de la sorte, il déposerait à son tour une plainte contre moi pour calomnie...

Peut-il vraiment faire cela et comment dois-je faire pour récupérer ce tricycle qui m'appartient bel et bien?

Le locataire en question a commis le délit de vol et vous pouvez déposer

contre lui plainte pénale. Encore faudra-t-il démontrer que ce tricycle vous appartient. Si vous avez conservé la facture de son achat, c'est parfait. Si non, vous devrez apporter d'autres indices de votre droit de propriété, par exemple, en faisant entendre comme témoins des gens qui savent que ce tricycle vous appartient.

Quant à la plainte pour dénonciation calomnieuse dont vous menace votre adversaire, pour qu'elle aboutisse, il faudrait qu'il démontre que vous n'êtes pas le propriétaire du tricycle.

Escrocs et Cie

Je viens de recevoir, de la part d'un personnage que je ne connais nullement, une lettre me réclamant de l'argent, prétendant que si j'envoie cet argent (une somme considérable, je précise!), la santé de ma femme s'améliorera immédiatement, mais que si je refuse, je dois m'attendre à toute sorte de malheurs. Je trouve ce procédé inadmissible et j'aimerais savoir s'il est possible d'empêcher cet individu d'importuner les gens (je ne suis pas le seul, paraît-il, à qui il a envoyé une lettre de ce genre!).



Apparemment, vous êtes l'objet d'une tentative d'escroquerie. Encore faudrait-il, pour se faire une opinion exacte, connaître les termes mêmes utilisés par votre correspondant. Il semble, d'après ce que vous dites, que celui-ci agisse d'une manière systématique. Il peut donc être dangereux selon les personnes auxquelles il s'adresse. Les gens trop crédules, en effet, pourraient tomber dans le piège. Je vous conseille de transmettre la missive que vous avez reçue au juge informateur. Il décidera lui-même s'il convient de donner une suite à cette affaire.